

La rémunération reste encore faible au Vietnam

26/03/2016 21:49

Grâce à la Communauté économique de l'ASEAN (AEC), les travailleurs vietnamiens auront tendance à se tourner vers d'autres marchés de l'emploi. Raison : leur salaire reste faible, au 8^e rang des 10 pays de la communauté.



Le revenu moyen des Vietnamiens était de 79,3 millions de dôngs par an en 2015.

Photo : Vu Sinh/VNA/CVN

Des 10 pays de l'ASEAN, le Vietnam est 8^e en termes de rémunération des salariés. Cette information a été soulignée par Hà Thi Minh Duc, chef adjointe du Département de la coopération internationale (ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales). Ce niveau de salaire poussera les travailleurs à rechercher des opportunités dans les pays voisins. «Même avant la création de l'AEC, une transition des travailleurs a été constatée, en particulier chez ceux qui sont qualifiés», a insisté Mme Minh Duc.

L'AEC ne fera que faciliter, et donc accélérer, cette transition chez les travailleurs des huit secteurs concernés par la mobilité régionale : odontologie, technologies, construction, comptabilité, architecture, tourisme, aide-soignant et enquêteur. Toutefois, les Vietnamiens intéressés devront être bien formés pour être éligibles, et maîtriser en outre une langue étrangère, c'est-à-dire, pour l'essentiel, l'anglais. «Les salariés peu compétents ne retireront que des désavantages de cette tendance», a estimé Mme Minh Duc, avant d'indiquer que le Vietnam n'a pas de chance de susciter un afflux de travailleurs étrangers du fait des niveaux faibles de rémunération.

79,3 millions de dongs par an



Les salariés du secteur public sont les mieux payés avec en moyenne 7,04 millions par mois.

Photo : Hoàng Hùng/VNA/CVN

Selon le Département général des statistiques, le revenu moyen des Vietnamiens était de 79,3 millions de dongs par an en 2015, soit 3.657 dollars. En 2015, leur productivité a augmenté de 6,4% par rapport à 2014, taux qui se rapproche de plus en plus de celui des pays étrangers. Il demeure néanmoins bas. En effet, la productivité du travail à Singapour était supérieure de 29,2 fois à celle du Vietnam en 2005, écart ramené à 18 fois en 2013. Les exemples peuvent être multipliés : de 10,6 à 6,6 fois avec la Malaisie, de 4,6 à 2,7 fois avec la Thaïlande, et de 3,1 à 1,8 fois avec les Philippines. «Une faible productivité du travail est toujours une des grandes problématiques du Vietnam, d'autant que, désormais, les salariés vietnamiens seront en concurrence avec leurs homologues des autres pays de l'AEC et, plus généralement, avec ceux de l'Asie», a estimé Tong Thi Minh, chef du Département des rémunérations (ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales).

Selon des dernières statistiques du ministère du Travail, des Invalides de guerre et des Affaires sociales, le salaire moyen des salariés au Vietnam était de 5,53 millions de dongs par mois en 2015, soit une hausse de 8% en un an. Ceux du secteur public sont les mieux payés avec 7,04 millions de dongs par mois, tandis que les salaires des entreprises privées vietnamiennes et d'investissement direct étranger sont respectivement de 4,99 millions (6%) et de 5,47 millions (9%).

Selon les spécialistes, le secteur à participation étrangère réalisent d'importants profits, mais les rémunérations n'y sont pas élevées car il emploie majoritairement des travailleurs non qualifiés.

Le salaire mensuel du tertiaire, notamment le commerce, est de 6,32 millions de dongs par mois, soit une progression de 8,8% en un an, suivi, dans le secondaire, par le secteur de l'agroalimentaire (4,45 millions, 3%), puis de l'industrie et de la construction (5,34 millions, 11%).

Vân Anh/CVN